

L'honorable M. WATSON: Une disposition législative réglant ce genre d'absorption devrait être adoptée.

L'honorable M. POWER: Une disposition législative concernant ce point devrait être adoptée, et c'est justement ce que je désire. D'après l'usage suivi, lorsque certaines conditions sont remplies par les banques, il leur est permis de se fusionner; mais cet usage ne devrait pas exister, parce que ce genre de fusion est le pire de tous les monopoles. Nous avons déjà une loi contre les coalitions commerciales, et des coalitions de banque devrait être également interdites.

Il y a un autre point à considérer au sujet des banques. Le commerce de ces institutions est une affaire d'intérêts collatéraux. J'ai cru, pendant longtemps, que les banques réalisaient des profits trop considérables. Ces profits ne sont pas le fruit d'un dur travail. Ils encaissent l'argent comme en dormant, et, après s'être payé de très gros dividendes, les actionnaires trouvent encore le moyen d'ériger ici et là des édifices les plus dispendieux, qui semblent hors de proportion avec la somme d'affaires de ces diverses succursales. Pendant que les pauvres déposants ne retirent que 3 pour 100 d'intérêt sur 2 leurs épargnes, les banquiers reçoivent huit et neuf pour cent et même plus sur leur mise de fonds. Si le gouvernement désire rendre service au public en général, il devrait augmenter le taux d'intérêt qu'il paie aux déposants dans les caisses d'épargne postales. L'opinion que j'exprime présentement n'est pas, toutefois, celle d'un expert—n'étant pas, moi-même, un financier et ne me basant que sur des données superficielles.

Il ne convient pas que je commente l'augmentation qui est faite de la représentation des provinces de l'Ouest dans le Sénat. La première chose à examiner est le droit qu'ont les électeurs de ces provinces d'être représentés dans la Chambre élective du Parlement. Les motifs du gouvernement en augmentant la représentation des provinces de l'Ouest dans le Sénat sont, sans doute, honnêtes et excellents; mais c'est, pour ainsi dire mettre la charrue devant les bœufs. La meilleure chose à faire immédia-

tement, ce serait une nouvelle répartition de la représentation élective, et de procurer au peuple une augmentation de sa représentation dans les Communes. Après avoir augmenté la représentation aux Communes, le gouvernement pourrait ensuite augmenter la représentation dans le Sénat.

Il n'est aucunement urgent d'augmenter le nombre des sénateurs. Les membres du Sénat sont déjà suffisamment nombreux. Les membres du Sénat sont au nombre de 87—soit à peu près autant qu'il y en a dans le Congrès des Etats-Unis dont la population est de cent millions d'âmes. Nos 87 sénateurs peuvent expédier la besogne qui leur est confiée de manière à satisfaire le pays, si non le Gouvernement actuel, lui-même.

Il y a un point sur lequel l'attention de l'honorable ministre dirigeant a dû être attirée déjà; mais il me sera permis, je l'espère, de faire une citation qui exprime, l'opinion que j'ai émise, moi-même, sur la question navale. J'ai vu que la question ci-dessous a été posée, hier, au premier ministre d'Angleterre, M. Asquith, dans la Chambre des Communes anglaises:

L'attention du premier ministre a-t-elle été attirée sur le discours du Trône prononcé lors de l'ouverture du parlement canadien, et déclarant l'urgence qu'il y a d'accroître sans délai l'effectif des forces navales de l'empire, et s'il en est ainsi, le gouvernement canadien est-il justifiable d'arriver à une conclusion de cette nature d'après les renseignements fournis par le gouvernement impérial, et si le gouvernement impérial a l'intention d'attendre une contribution canadienne avant de procéder, lui-même, à l'augmentation de l'effectif des forces navales?

La réponse de M. Asquith a été évasive. Il s'est exprimé comme suit:

Un mémoire a été préparé sur la demande du gouvernement canadien. Ce mémoire expose avec plénitude et précision l'attitude prise par le gouvernement impérial. Ce document sera déposé devant la Chambre sans délai; mais il doit être présenté auparavant au gouvernement canadien.

Nous recevrons, je le présume, quand le bill naval nous sera soumis, des explications sur ce sujet.

L'honorable M. McMULLEN: Je propose que le débat soit ajourné jusqu'à demain.

La motion est adoptée.